Négociations pour la formation d'une coalition gouvernementale

Rapport n°1 – réunion du 11 octobre 2023

Présents:

Monsieur Luc Frieden, formateur

Pour le **CSV** :

Monsieur Claude Wiseler (président de la délégation)

Mesdames et Messieurs Alex Donnersbach, Léon Gloden, Christophe Hansen, Martine Hansen, Max Hengel, Elisabeth Margue, Georges Mischo, Gilles Roth, Serge Wilmes et Stéphanie Weydert (secrétaire de délégation)

Pour le **DP** :

Monsieur Xavier Bettel (président de la délégation)

Mesdames et Messieurs Yuriko Backes, Corinne Cahen, Lex Delles, Luc Emering, Fernand Etgen, Myriam Feyder, Max Hahn, Claude Meisch, Lydie Polfer et Carole Hartmann (secrétaire de délégation)

Secrétariat: Luc Feller

Début de la réunion : 10.30 heures

Fin de la réunion : 14.30 heures

**** Mots introductifs***

Monsieur Luc Frieden, formateur, introduit la séance et se dit confiant au vu des échanges qu'il a menés les derniers jours. Ces échanges lui permettent d'affirmer être en mesure de pouvoir entamer les négociations de coalition dans un climat de confiance mutuelle. Le résultat des élections législatives donne aux deux partis politiques du CSV et du DP la légitimation d'engager les discussions en vue de la formation du nouveau Gouvernement. Il note que les programmes électoraux des deux partis appelés à former la future coalition gouvernementale présentent de nombreux points communs, entre autres, dans les domaines de la santé, de la fiscalité et de la sécurité.

Monsieur le formateur, après avoir relevé le résultat personnel que le président de la délégation du DP a obtenu aux élections, continue à souligner sa détermination et son engagement pour achever les négociations de coalition sur base d'un dialogue d'égal à égal. Il compte avancer rapidement, tout en assurant aux partenaires de leur laisser le temps nécessaire pour mener des discussions détaillées et approfondies. Il ne compte pas remettre en cause les décisions qui ont été adoptées par le Gouvernement précédent, à l'exception d'adaptations qui pourraient s'avérer indispensable par rapport à un environnement changeant.

Les présidents des deux délégations, Xavier Bettel et Claude Wiseler, prennent la parole à leur tour pour souligner leur volonté de parvenir à un accord de coalition sur base de négociations constructives et respectueuses. Dans le contexte des crises actuelles et face aux multiples défis auxquels le pays est confronté, il est important de progresser rapidement tout en veillant à élaborer un programme précis et détaillé, ce qui facilitera la coopération dans les années à venir.

Les délégations rappellent le cadre confidentiel dans lequel s'inscrivent les négociations. Les déclarations et points d'information au sujet de l'avancement des travaux seront réservés au formateur, respectivement au formateur ensemble avec les présidents des délégations.

**** Organisation des négociations de coalition***

Les partenaires conviennent de mettre en place des groupes de travail thématiques illustrant les priorités du futur gouvernement. Les thèmes attribués aux différents groupes sont choisis de sorte à analyser les sujets dans une perspective transversale tenant notamment compte des ramifications complexes inhérentes à différents sujets. Dans cet ordre d'idées, les partenaires décident de mettre en place les groupes suivants :

Groupe	Thème
1	**Lutte contre la pauvreté**

2	**Logement** *y compris l'accélération des procédures*
3	**Environnement, climat, biodiversité et énergies renouvelables** y compris les procédures applicables en la matière
4	**Finances publiques et fiscalité**
5	**Santé** *y compris sécurité sociale*
6	**Justice et sécurité**
7	**Education** *y compris recherche, enseignement supérieur, formation professionnelle et éducation non formelle*
8	**Economie et travail (work life&family balance)** *y compris agriculture, viticulture, tourisme, protection des consommateurs, industrie, place financière, petites et moyennes entreprises et énergie*
9	**Europe** *y compris défense, coopération, Grande Région, relations internationales*
10	**Accueil et migration**
11	**Organisation du vivre-ensemble et de la qualité de vie** *y compris : aménagement du territoire, mobilité, culture, sports, personnes âgées, bénévolat, égalité des chances, besoins spécifiques, jeunesse et famille*
12	**Etat moderne** *y compris : digitalisation, médias, fonction publique, communes, infrastructures*

Chaque groupe a la possibilité d'instituer des sous-groupes. Différents sujets, non repris, dans la liste ci-devant seront directement discutés en plénière.

Au niveau de la composition des groupes, les partenaires décident que :

- chaque groupe est co-présidé par un représentant de la délégation du CSV et de la délégation du DP ;
- chaque parti politique peut désigner quatre à cinq personnes par groupe dont au moins une personne qui fait partie de la délégation de négociation ;
- le secrétariat de chaque parti politique désigne une personne par groupe ;
- des experts externes et des fonctionnaires (qui pourront être contactés à travers le secrétariat du formateur) peuvent être invitées à participer aux travaux des groupes.

Les documents qui seront élaborés par les différents groupes de travail et qui formeront la base du futur programme gouvernemental seront validés en plénière. Les groupes sont appelés à rédiger un premier projet de document pour le 25 octobre au plus tard.

Le calendrier pour les prochaines séances plénières se présente comme suit :

Séance	**Date**	**Horaire**
1	12 octobre	09.00-13-00
2	13 octobre	15.00-17.30
3	16 octobre	09.00-16.00

Au cours des prochaines séances plénières, les partenaires auront des échanges avec des représentants des entités suivantes:

- Ministère des Finances (Inspection générale des finances)
- STATEC
- Commission de surveillance du secteur financier (CSSF) et Commissariat aux assurances (CAA)
- Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS) et Caisse nationale de santé (CNS)
- Agence pour le développement de l'emploi (ADEM)
- Croix-Rouge luxembourgeoise et Caritas Luxembourg
- OGB-L, LCGB, CGFP
- Union des entreprises luxembourgeoises (UEL)
- Mouvement écologique et Conseil supérieur pour un développement durable (CSDD)

Cette liste pourra être complétée par la suite.

****

Pour le CSV

Claude WISELER

Pour le DP

Xavier BETTEL

Négociations pour la formation d'une coalition gouvernementale

Rapport n°2 – réunion du 12 octobre 2023

Présents:

Monsieur Luc Frieden, formateur

Pour le **CSV** :

Monsieur Claude Wiseler (président de la délégation)

Mesdames et Messieurs Alex Donnersbach, Léon Gloden, Christophe Hansen, Martine Hansen, Max Hengel, Elisabeth Margue, Georges Mischo, Gilles Roth, Serge Wilmes et Stéphanie Weydert (secrétaire de délégation)

Pour le **DP** :

Monsieur Xavier Bettel (président de la délégation)

Mesdames et Messieurs Yuriko Backes, Corinne Cahen, Lex Delles, Luc Emering, Fernand Etgen, Myriam Feyder, Max Hahn, Claude Meisch, Lydie Polfer et Carole Hartmann (secrétaire de délégation)

Secrétariat: Luc Feller

Début de la réunion : 09.00 heures

Fin de la réunion : 12.45 heures

Sur invitation du formateur, les délégations ont un échange de vues avec les dirigeants des administrations et organes suivants :

- Trésorerie de l'Etat;
- Inspection générale des finances;
- Institut national de la statistique et des études économiques ;
- Commission de surveillance du secteur financier ;
- Commissariat aux assurances ;
- Inspection générale de la sécurité sociale ;
- Caisse nationale de Santé.

**** Intervention de Monsieur Nima Ahmadzadeh, directeur de l'Inspection générale des finances (IGF)***

Le directeur de l'IGF fait une présentation sur l'évolution de la situation au niveau des finances publiques. Alors que le Luxembourg est convenablement sorti de la crise Covid-19, la guerre en Ukraine et la récente crise énergétique exercent une pression importante sur les finances publiques. En effet, l'administration centrale clôturera l'année 2023 avec un déficit prévisionnel de 2,2 milliards d'euros, ce qui se situe assez proche des prévisions soumis en printemps 2023.

La détérioration du solde pour l'année 2024 s'explique par une hausse des dépenses dans le cadre d'une révision générale de l'ensemble des dépenses dans le cadre des travaux budgétaires (accord salarial, recrutements, mesures décidées dans le cadre de la tripartite, ...) et une baisse au niveau des recettes, qui est notamment le résultat d'une progression moins importante des marchés financiers. Les recettes en provenance de l'impôt sur le revenu des personnes physiques se maintiennent à un niveau élevé. La progression générale du volume des dépenses dans le budget est notamment la conséquence d'une hausse importante des frais de fonctionnement, des frais de rémunération et des frais d'investissements qui sont directement tributaires de l'évolution de l'indice de construction.

**** Intervention de Monsieur Bob Kieffer, Directeur du Trésor***

Le directeur du Trésor passe d'abord en revue la situation au niveau des liquidités et des avoirs non-liquides. Il informe les délégations qu'il sera nécessaire de recourir au plus tard à la fin du premier trimestre de l'année 2024 à un nouvel emprunt.

La dette publique émise par la Trésorerie atteint actuellement 17,2 milliards d'euros. Ce montant doit être majoré notamment par la dette des établissements publics, la dette des communes et les imputations pour les projets financés par le

biais de la loi de garantie pour arriver ainsi à une dette de l'administration centrale de l'ordre de 20 milliards d'euros.

L'évolution future de la dette publique qui se situe actuellement à 25% du PIB sera fonction notamment du déficit de l'Etat au cours des prochains exercices. A politique inchangée, il est estimé que la dette s'établira aux alentours de 32% du PIB en 2027, étant entendu que cette estimation dépendra *in fine* de l'évolution du PIB. Le directeur du Trésor illustre dans ce contexte différentes hypothèses de travail pour chiffrer le besoin de financement, voire de refinancement des emprunts venant à échéance, sur les 10 à 20 années à venir.

Les délégations, après un bref échange de vues sur la situation financière, conviennent de maintenir la note de risque de crédit que les agences de notation attribuent au Grand-Duché au niveau le plus élevé (AAA).

Le directeur du Trésor précise dans ce contexte que le agences déterminent le niveau de notation sur base des tendances à moyen terme en prenant en considération, pour ce qui est du Luxembourg, notamment la trajectoire de la dette, la soutenabilité financière du système de pension, les marges budgétaires disponibles pour faire face à d'éventuelles crises futures et les éventuels sources de revenus alternatifs face à la forte dépendance des finances publiques d'un seul secteur.

En conclusion de cet échange de vues, Monsieur le formateur demande au groupe de travail en charge du sujet des finances publiques de mener une réflexion sur la nature des dépenses à prioriser dans les années à venir en vue d'identifier celles qui permettront de générer des plus-values structurelles pour notre pays (p.ex. création de logements, promotion des énergies renouvelables, ...).

**** Intervention de Monsieur Serge Allegrezza, directeur du STATEC***

Le directeur du STATEC présente les prévisions macro-économiques.

Alors que le STATEC avait déjà annoncé un ralentissement de la croissance au cours des dernières discussions triparties, le directeur note qu'il n'est aujourd'hui pas possible d'exclure le risque d'une stagnation, voire d'une récession pour l'année en cours. Parallèlement, il y a lieu de s'attendre pour l'année 2024 à un ralentissement au niveau de la création d'emplois, ralentissement qui serait accentué si le risque d'une stagnation se concrétisait. Les taux de progression de l'inflation devraient continuer leur tendance à la baisse, de sorte qu'il n'existe aucune raison de maintenir les taux d'intérêt au niveau actuel après l'année 2024. Ce scénario est toutefois entaché d'une grande incertitude en raison des crises géopolitiques actuelles et des risques qui en découlent au niveau du prix du pétrole.

Les délégations ont un échange sur les différents scénarios qui ont été présentés, cela en intégrant dans leurs réflexions les événements récents au Proche-Orient. Ils notent que les taux de croissance prévisibles pour les années à venir (entre 1% et 2,1%) se situent nettement en dessous des taux annuels moyens enregistrés sur la période 1995-2020.

**** Interventions de Monsieur Claude Marx, directeur général de la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF) et de Monsieur Thierry Flamand, président du Commissariat aux assurances (CAA)***

Le directeur de la CSSF donne un bref aperçu sur la situation au sein du secteur bancaire. La somme des bilans atteint chaque année entre 900 et 1.000 milliards d'euros. Les banques ont enregistré des résultats positifs au cours du premier semestre de l'année en cours avec notamment des revenus nettement plus élevés dans le contexte de la hausse généralisée des taux d'intérêt. De manière générale, la situation est stable dans le secteur bancaire.

Le directeur passe ensuite en revue la situation des établissements de paiement, des établissements de monnaie électronique et de l'industrie des fonds où le Luxembourg occupe, au niveau mondial, la deuxième place. Alors que le secteur des fonds alternatifs prospère, Dublin est devenu une place attractive pour les fonds négociés en bourse en raison de la convention de non double imposition entre l'Irlande et les Etats-Unis.

Au total, le secteur sous surveillance de la CSSF occupe quelque 52.000 personnes (+2,5% au cours du premier semestre de l'année 2023), chiffre qui se situe à 59.000 en y additionnant le personnel occupé dans les succursales à l'étranger.

Parmi les défis auxquels la place financière est confrontée, le directeur de la CSSF mentionne, entre autres :

- le défi européen prenant la forme d'attaques régulières sur les principes de la libre circulation et de la libre prestation de services inscrits dans les traités de l'Union ;
- la lenteur des procédures devant les juridictions pénales et administratives qui fait que les dénonciations de la CSSF n'aboutissent pas, ce qui représente un risque de réputation pour la place financière au niveau de la lutte contre la criminalité financière ;
- la perte de l'attractivité du Luxembourg en raison des problèmes de mobilité que ce soit au niveau du transport routier (bouchons) ou au niveau du transport aérien (qualité de l'offre).

Le directeur de la CSSF explique encore qu'il serait opportun de réaliser une étude sur l'efficience des réglementations en place et des pratiques administratives (gold plating) appliquées au niveau de la surveillance prudentielle.

Il note finalement que la CSSF a porté la durée des crédits-relais, donc des crédits immobiliers qui sont utilisés pour financer un nouveau bien immobilier, sur une période limitée, jusqu'au moment de la vente d'un bien immobilier existant de 18 à 24 mois. Une durée supplémentaire au-delà de 24 mois peut être accordée pour des acquisitions qui n'ont pas été faites dans une optique de spéculation immobilière.

Le président du Commissariat aux assurances intervient à son tour pour donner des informations sur le secteur des assurances dont la somme de bilan s'élève à quelque 300 milliards d'euros. De manière générale, le secteur est bien positionné par rapport à la concurrence étrangère. Les activités transfrontalières réalisées en Europe représentent la part très dominante dans tous les secteurs (assurance-vie, assurance non vie, réassurance), de sorte que le secteur dépend très fortement de la réglementation européenne. Parmi les principaux défis pour le secteur des assurances, il y a lieu de citer :

- la hausse des taux d'intérêts ;
- le coût de l'inflation et ses répercussions au niveau du remboursement des sinistres,
- les mesures protectionnistes mise en places par d'autres Etats.

**** Intervention de Monsieur Tom Dominique, directeur de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS) et de Monsieur Christian Oberlé, président de la Caisse nationale de Santé (CNS)***

Le directeur de l'IGSS présente la situation financière de la sécurité sociale.

Dans une perspective à court terme, la sécurité sociale devrait clôturer l'année 2024 avec un solde excédentaire aux alentours de 900 millions d'euros. Ce solde excédentaire provient essentiellement du régime général d'assurance pension alors que l'assurance maladie-maternité devrait dégager un solde négatif de l'ordre de 55 millions d'euros. Pour les années suivantes, le solde enregistrera une tendance à la baisse. En effet, la progression des dépenses de pension restera probablement supérieure à celle des recettes de cotisations de sorte qu'il ne pourra être exclu – en fonction des prévisions économiques – que la prime de répartition dépassera à moyen terme le taux de cotisation en vigueur déclenchant le facteur de réajustement inscrit dans le Code de la sécurité sociale. Au niveau de l'assurance maladie-maternité, la réserve continuera à diminuer sous l'effet d'une progression plus rapide des dépenses que celle des recettes. L'assurance dépendance quant à elle devrait continuer à enregistrer des excédents annuels, permettant d'accroître sa réserve.

Les délégations entendent ensuite un exposé du directeur de la CNS sur les défis actuels (digitalisation, maîtrise des coûts de l'assurance maladie-maternité, simplification administrative, ...). La CNS est confrontée à un déficit structurel face à une situation de déficits récurrents au cours des dernières années. Le seuil de la réserve minimale pourrait être atteint d'ici 5 ans.

**** Organisation***

Monsieur le formateur rappelle que la prochaine réunion plénière est prévue pour le 13 octobre et commencera à 15.00 heures. Elle sera suivie d'une brève déclaration à l'issue de la dernière réunion.

Annexes

I. Situation budgétaire de l'Etat – contribution du Directeur de l'Insepction générale des Finances

II. Situation financière de l'Etat – contribution du Directeur du Trésor

III. STATEC – note au formateur

IV. Situation financière de la sécurité sociale à court et à moyen terme

V. Situation actuelle et défis de la Caisse nationale de Santé

****

Pour le CSV	Pour le DP
Claude WISELER	Xavier BETTEL

Négociations pour la formation d'une coalition gouvernementale

Rapport n°3 – réunion du 13 octobre 2023

Présents:

Monsieur Luc Frieden, formateur

Pour le **CSV** :

Monsieur Claude Wiseler (président de la délégation)

Mesdames et Messieurs Léon Gloden, Christophe Hansen, Martine Hansen, Max Hengel, Elisabeth Margue, Georges Mischo, Gilles Roth, Serge Wilmes et Stéphanie Weydert (secrétaire de délégation)

Pour le **DP** :

Monsieur Xavier Bettel (président de la délégation)

Mesdames et Messieurs Yuriko Backes, Corinne Cahen, Lex Delles, Luc Emering, Fernand Etgen, Myriam Feyder, Max Hahn, Claude Meisch, Lydie Polfer et Carole Hartmann (secrétaire de délégation)

Secrétariat: Luc Feller

Début de la réunion : 15.00 heures

Fin de la réunion : 17.45 heures

Sur invitation du formateur, les délégations ont un échange de vues avec les dirigeants des entités suivantes :

- Agence pour le développement de l'emploi;
- Croix-Rouge luxembourgeoise;
- Caritas Luxembourg.

**** Intervention de Madame Isabelle Schlesser, directrice de l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM)***

Les partenaires de coalition entendent une présentation de la directrice de l'ADEM sur les tendances au niveau du marché de l'emploi.

En ce qui concerne le niveau de l'emploi, elle note pour l'année en cours une progression de l'emploi intérieur de l'ordre de 2%. Les prévisions du STATEC prévoient une trajectoire similaire pour l'année 2024. Ce taux de progression se situe cependant en dessous de la moyenne des taux de progression enregistrés sur la période 2014 à 2022. En ce qui concerne l'origine de la main d'ouvre, elle note que la part des frontaliers dans l'emploi salarié a augmenté de 20% au cours des cinq dernières années, celle des résidents n'a progressé que de 12% sur la même période. La catégorie des « ressortissants de pays tiers » a connu la croissance la plus importante (+60%). Les secteurs « administration », « activités spécialisées et services de soutien », « construction » et « technologies de l'information » ont connu les taux de croissance les plus élevés en termes de création d'emplois, élément important à prendre en considération pour développer des formations qui répondent aux besoins du marché de l'emploi.

Pour ce qui est ensuite des principales caractéristiques des demandeurs d'emploi, la directrice de l'ADEM signale que le taux du chômage (5,3%) dépasse pour la première fois les prévisions qui ont été établies par le STATEC. La répartition du chômage entre les tranches d'âge n'a que peu évolué au cours des dernières années. La catégorie des plus de 45 ans continue de dominer. La proportion relative des chômeurs pouvant se prévaloir d'une formation supérieure a constamment augmenté, ce qui s'explique en partie par un nombre croissant de diplômés. La directrice attire l'attention des délégations sur l'écart entre le nombre de postes déclarés vacants auprès de l'ADEM et le nombre de personnes à la recherche d'un emploi. Cet écart se creuse considérablement depuis un an. Cela signifie que le profil des demandeurs d'emploi ne correspond pas aux qualifications requises par le marché. La pénurie de main d'œuvre se fait surtout sentir dans les domaines suivants : systèmes d'information et de télécommunication, comptabilité et gestion, secteur bancaire.

Les délégations mènent dans ce contexte une discussion sur les mesures à prendre en termes d'attractivité du pays pour des ressortissants de pays tiers hautement qualifiés, tel que ce fut, par exemple, le cas dans le passé avec des initiatives visant à faciliter l'accès à l'emploi des partenaires de ces personnes.

Dans le contexte d'un échange de vues au sujet des propositions d'emploi que l'ADEM offre à une personne inscrite, Madame la directrice précise qu'un demandeur d'emploi est en principe obligé d'accepter tout emploi sous condition qu'il soit considéré comme approprié. Cette adéquation entre l'emploi proposé par l'ADEM et le profil du demandeur d'emploi est évaluée sur base de trois critères, à savoir le niveau de qualification, la distance entre le domicile et le lieu de travail et le niveau du salaire.

Alors qu'il existe une inadéquation de plus en plus grande entre les profils recherchés sur le marché et les demandeurs inscrits, l'ADEM ne dispose pas de données suffisantes pour procéder à une analyse approfondie dans ce domaine, analyse qui serait cependant indispensable en vue de l'élaboration de programmes de requalification (upskilling).

Madame la directrice note encore que le nombre de bénéficiaires de protection internationale qui sont inscrits à l'ADEM est assez élevé. La directrice fera parvenir aux délégations des données plus précises à ce sujet. Souvent les diplômes des bénéficiaires de protection internationale ne correspondent pas exactement aux exigences prescrites pour occuper un certain emploi au Luxembourg, surtout dans des secteurs réglementés. Une piste à explorer dans ce contexte serait une reconnaissance partielle de ces diplômes permettant aux personnes concernées de postuler au moins pour un cercle plus restreint d'emplois potentiels. Les partenaires conviennent encore de discuter dans le groupe de travail la question de remplacer, pour certains postes, l'obligation de consulter au préalable un médecin du travail par une consultation auprès d'un médecin généraliste.

**** Interventions des délégations de la Caritas Luxembourg (Marie-Josée Jacobs, Marc Crochet, Carole Reckinger) et de la Croix-Rouge luxembourgeoise (Michel Simonis, Nadine Conrardy, Christof Muller)***

Monsieur le formateur souhaite la bienvenue aux deux associations. Il souligne dans son introduction l'importance que les délégations accordent à la lutte contre la pauvreté et au maintien de la cohésion sociale.

Les représentants de la Caritas notent d'abord que le sujet de la pauvreté est étroitement lié à la question de l'accès au logement. De manière générale, les inégalités ont tendance à augmenter dans notre société. Une attention particulière est à accorder au risque de pauvreté chez les enfants et la population laborieuse.

Les initiatives à développer dans le contexte de la lutte contre la pauvreté s'articulent principalement autour des thèmes suivants :

- l'allocation d'un budget spécifique destiné à la lutte contre la pauvreté et rattaché au ministère d'État avec la nomination d'un Secrétaire d'État compétent pour le sujet ;
- la mise en œuvre d'une réforme fiscale ayant pour finalité de diminuer la charge fiscale dans les tranches inférieures ;
- l'indexation de l'ensemble des allocations et la révision à la hausse du barème d'éligibilité pour les aides sociales ;
- l'amélioration de la coordination entre les ministères en matière de lutte contre la pauvreté étant donné que le sujet présente beaucoup d'aspects transversaux ;
- la simplification des procédures donnant accès aux aides sociales ;
- l'introduction d'une base légale pour la couverture universelle des soins de santé.

Par rapport à la définition de la notion de pauvreté, ils expliquent que le taux de risque de pauvreté tel que défini par Eurostat correspond au pourcentage de personnes disposant d'un revenu dit équivalent inférieur à 60% du salaire médian. Pour le Luxembourg, il en découle un taux de risque de pauvreté de 19,2%. Un autre indicateur pour calculer le risque de pauvreté est le recours au taux de privation matérielle aiguë sous lequel tomberaient entre 1% et 2% de la population.

Il est relevé dans ce contexte qu'il est difficile de recourir à une approche purement monétaire au vu des prestations en nature gratuites qui ont été introduites au profit des enfants et des ménages au cours des dernières années.

Les représentants de la Croix-Rouge notent pour leur part que les notions de vulnérabilité et de risque de pauvreté reposent sur des concepts dont les contours sont parfois difficiles à saisir, d'où l'importance de mettre l'accent sur des mesures de prévention ayant pour finalité d'éviter de tomber dans la pauvreté. Il est par ailleurs important de ne pas réduire la question de la pauvreté à un aspect pécuniaire, mais de tenir compte d'autres facettes comme l'isolement social et l'exclusion des soins de santé. Les questions de la couverture des soins de santé et de la précarité sont intimement liées. Dans ce contexte, les représentants de la Croix-Rouge tiennent à relever que la répartition des compétences entre la sécurité sociale, la Caisse nationale de santé et le département de la santé n'est pas toujours clairement définie, ce qui complique toute intervention auprès des entités concernées.

Ils notent ensuite que le logement des sans-abris est un élément déterminant. Il faudrait mettre en place des structures très simples, permettant d'accueillir les personnes concernées afin d'éviter de les pousser vers les « chambres à café ».

La répartition de structures sociales sur base de quotas objectifs entre les communes pourrait constituer un autre sujet à creuser.

Ils notent enfin qu'il existe un lien entre la pauvreté, respectivement le problème des sans-abris, et les flux migratoires auxquels les pays de l'Union européenne sont confrontés. En effet, un pourcentage très élevé des lits réservés aux demandeurs de protection internationale sont actuellement occupés par des bénéficiaires de protection internationale, voire des demandeurs déboutés, donc par des personnes qui ne devraient pas être hébergées dans ces structures mais qui risqueraient de se retrouver sans domicile faute d'alternatives de logement.

Le maintien prolongé des bénéficiaires de protection internationale dans de telles structures qui ne sont pas adaptées au long séjour se fait surtout au détriment des enfants qui grandissent dans la pauvreté. Ce sujet est à examiner dans tous ses aspects (logement, procédures Dublin, organisation des retours, ...) dans le groupe accueil et migration.

**** Organisation***

Monsieur le formateur rappelle que la prochaine réunion plénière est prévue le lundi à 09.00 heures. Le matin les délégations auront des échanges avec les représentants des syndicats et de l'UEL. L'échange avec les représentants du Mouvement écologique et du Conseil supérieur du développement durable sera à 14.00 heures.

Une autre réunion plénière est programmée pour le vendredi 20 octobre. Les groupes de travail sont appelés à profiter de la semaine à venir pour travailler et pour présenter au cours de cette réunion du 20 octobre l'état d'avancement des travaux et les questions à trancher qui devront être discutées en plénière.

Le formateur demande aux groupes de travail de finaliser leurs documents pour le 25 octobre. Les délégations auront le temps d'analyser les documents dans la semaine du 30 octobre. Les discussions en plénière se feront à partir du 6 novembre.

Le secrétariat du formateur transmettra aux secrétaires de délégation la forme finale que les documents des groupes de travail doivent respecter.

Annexes

I. Marché de l'emploi –présentation de l'Agence pour le développement de l'emploi

II. Sujets prioritaires de Caritas Luxembourg dans le cadre de l'élaboration du programme de coalition 2023-2028

III. Croix-Rouge luxembourgeoise – note au formateur

****

Pour le CSV	Pour le DP
Claude WISELER	Xavier BETTEL

Négociations pour la formation d'une coalition gouvernementale

Rapport n°4 – réunion du 14 octobre 2023

Monsieur Luc Frieden, formateur

Pour le **CSV** :

Monsieur Claude Wiseler (président de la délégation)

Mesdames et Messieurs Alex Donnersbach, Léon Gloden, Christophe Hansen, Martine Hansen, Max Hengel, Elisabeth Margue, Georges Mischo, Gilles Roth, Serge Wilmes et Stéphanie Weydert (secrétaire de délégation)

Pour le **DP** :

Monsieur Xavier Bettel (président de la délégation)

Mesdames et Messieurs Yuriko Backes, Corinne Cahen, Lex Delles, Luc Emering, Fernand Etgen, Myriam Feyder, Max Hahn, Claude Meisch, Lydie Polfer et Carole Hartmann (secrétaire de délégation)

Secrétariat: Luc Feller

Début de la réunion : 09.00 heures

Fin de la réunion : 16.00 heures

Sur invitation du formateur, les délégations ont un échange de vues avec les dirigeants des entités suivantes :

- Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg (OGBL) ;
- Lëtzebuerger Chrëschtleche Gewerkschaftsbond (LCGB) ;
- Confédération générale de la Fonction publique (CGFP) ;
- Union des entreprises luxembourgeoises (UEL) ;
- Mouvement écologique ;
- Conseil supérieur pour un développement durable (CSDD) ;

Monsieur le formateur introduit la séance du matin qui est réservée à des échanges avec les partenaires sociaux marquant ainsi l'importance que les délégations accordent à un dialogue social actif et au sujet du maintien de la cohésion sociale.

**** Interventions des représentants de l'OGBL (Madame Nora Back et Monsieur Fréderic Krier)***

La présidente de l'OGBL souligne d'emblée le rôle primordial qu'elle réserve au dialogue social et à l'instrument du comité de coordination tripartite, notamment dans le contexte actuel avec des incertitudes importantes pour les salariés et les ménages. Elle insiste sur la nécessité d'adopter rapidement des mesures en vue de stimuler le pouvoir d'achat des ménages tout en maintenant les dépenses d'investissement à un niveau élevé, éléments importants d'une politique budgétaire anticyclique. La création de recettes supplémentaires pourrait se faire à travers une réforme du système d'imposition.

Elle note que le pouvoir d'achat des ménages a diminué considérablement compte tenu de l'évolution des prix et notamment des prix des biens de premier besoin. Elle se félicite dans ce contexte du plafonnement des prix énergétiques décidé au cours des dernières négociations tripartites. Le logement reste le souci principal pour une grande partie des ménages. Les prix déjà élevés sont renchéris par les taux d'intérêt actuels. Pour ce qui est des mesures à prendre en vue du maintien du pouvoir d'achat, la présidente de l'OGBL cite notamment :

- le maintien du mécanisme de l'indexation des salaires sans modulation ;
- une adaptation légale du barème fiscal à l'inflation ;
- une évaluation de la nécessité de maintenir le plafond des prix énergétiques au-delà de 2024.

La présidente de l'OGBL souligne encore l'évolution inégale des recettes fiscales en provenance de l'impôt sur le revenu des personnes physiques comparées aux recettes en provenance de l'imposition des personnes morales, plaide ensuite pour un aménagement plus social du barème d'imposition par une exonération fiscale des revenus moins élevés et un agencement modulé des tranches du barème,

propose une adaptation régulière à l'inflation des montants des différents crédits d'impôt, suggère une révision des montants de certaines déductions fiscales, demande une ré-introduction de l'impôt sur la fortune et insiste sur la nécessité d'une réforme de la classe d'impôt 1a. Elle se réfère dans ce contexte aux propositions faites par la Chambre des salariés dans son avis sur le budget de l'exercice 2023.

La présidente de l'OGBL passe ensuite en revue différentes revendications en matière de lutte contre la pauvreté avec notamment une augmentation du salaire social minimum pour combattre la tendance croissante des « *working poor* » et une révision prioritaire de la législation sur les conventions collectives en vue de favoriser la conclusion de conventions sectorielles pour rapprocher le taux de couverture enregistré au Luxembourg des obligations européennes. Elle énumère enfin certaines propositions dans les domaines de la sécurité sociale, de la santé (opposition à toute forme de libéralisation), du logement (investissements massifs) et du climat (soutient des objectifs internationaux et nationaux, investissements importants dans la transition écologiques).

**** Interventions des représentants du LCGB (Monsieur Patrick Dury et Monsieur Christophe Knebeler)***

Le président du LCGB souligne également le rôle important du dialogue social que ce soit sous sa forme tripartite ou à l'intérieur des entreprises. Il plaide dans ce contexte pour une réforme de la législation sur les relations collectives de travail. Il importe de réduire les injustices sociales, cela par une redistribution équitable de la richesse, la lutte contre la précarité au travail, l'accès au logement, la lutte contre toute forme de discrimination et la mise en œuvre d'une transition écologique respectueuse des droits et libertés fondamentales des citoyens avec des mesures ne se réduisant pas à un simple renchérissant du prix des produits énergétiques. Dans ce contexte, il soulève le caractère problématique pour bon nombre de propriétaires des obligations découlant de la directive sur la performance énergétique des bâtiments.

Une autre priorité du LCGB consiste à renforcer le pouvoir d'achat, cela à travers le maintien du mécanisme de l'indexation automatique des salaires et l'ajustement des pensions, une réforme fiscale favorable aux bas et moyens revenus, une augmentation du salaire social minimum et une revalorisation des allocations familiales.

Le président du LCGB passe ensuite encore en revue certaines revendications dans les domaines du maintien des droits des salariés, de l'amélioration de la formation professionnelle continue, de la protection des salariés face à la digitalisation, de l'organisation du travail et du fonctionnement des systèmes de sécurité sociale et de santé.

**** Interventions des représentants de la CGFP (Monsieur Romain Wolff et Monsieur Steve Heiliger)***

Par rapport aux priorités du futur Gouvernement, le président de la CGFP se réfère aux tests électoraux publiés par le syndicat en amont des élections législatives. Il rappelle que la réforme fiscale représente une priorité importante pour la CGFP, notamment une répartition plus équilibrée entre l'imposition des personnes physiques et celle des personnes morales. Il souligne la revendication de la CGFP de supprimer la classe d'impôt 1a. La CGFP n'est pas en faveur d'un droit de succession en ligne directe et demande d'être associée à la réforme fiscale.

Le président de la CGFP souhaite une politique qui soutient le développement d'un secteur public performant et insiste sur la mise en œuvre rapide du dernier accord salarial dans la fonction publique, notamment en ce qui concerne l'abolition du système d'évaluation, abolition qui doit être garantie dans tous les secteurs de la fonction publique (y compris au niveau de l'Armée). Il demande la mise en place conséquente du groupe de travail appelé à analyser la protection des fonctionnaires et employés de l'État en cas de maladie de longue durée, de même que celui chargé de l'examen des améliorations à apporter au droit disciplinaire.

Au cours d'un échange qui se fait sur base des présentations des syndicats, les deux délégations confirment leur attachement au dialogue social, tel que cela fut également le cas dans le passé. L'échange de vues porte, entre autres, sur le sujet de l'encadrement du travail via une plateforme, dossier dans lequel les syndicats se réfèrent à l'avis adopté par la Chambre des Salariés à ce sujet. Il existe un consensus que cette forme de travail ne peut être interdite, mais qu'il est nécessaire de mener une discussion approfondie sur les secteurs concernés, la qualification juridique de la relation de travail et les modalités d'encadrement réglementaires.

**** Interventions des représentants de l'UEL (Messieurs et Mesdames Michel Reckinger, Michèle Detaille, Fernand Ernster, Jean-Marc Goy, Guy Hoffmann, Marc Lauer, Luc Meyer, Carole Muller, Alain Rix, Tom Wirion et Jean-Paul Olinger)***

Le président de l'UEL introduit la présentation par une brève référence au contexte économique et budgétaire actuel tout en énumérant une série de défis pour le Luxembourg tel que la pénurie de main d'œuvre, une offre de logements déficitaire, un manque de soutenabilité des finances publiques et la nécessité d'une accélération au niveau de la transition digitale, énergétique et environnementale.

Le président de l'ALFI rappelle la place que l'industrie des fonds d'investissement occupe en Europe, tout en mettant en garde contre la concurrence en provenance de l'Irlande, de l'Allemagne, de la France et du Royaume-Uni. Il aborde le sujet de la taxe d'abonnement qui génère des recettes de l'ordre de 1.300 millions d'euros. En y additionnant d'autres formes de recettes, les rentrées en lien avec les organismes de placement collectif équivalent à 16% des recettes fiscales. Le

Luxembourg occupe avec quelque 55% toujours la première place en termes de part de marché pour la distribution transfrontalière, mais l'Irlande enregistre des taux de croissance assez importants depuis quelques années.

Il note que le secteur des ETF (exchange traded funds) représente un segment en forte croissance. Au niveau mondial, le marché se chiffre à quelque 9.000 milliards d'euros d'actifs. La part du Luxembourg se chiffre à 297 milliards d'euros. Il s'agit cependant d'un secteur en forte croissance où l'Irlande compte 68% de part de marché en Europe et enregistre des taux de croissance annuels nettement plus élevés qu'au Luxembourg. Une image similaire se dresse pour le secteur émergent des ETS actifs. Dans ce marché hautement concurrentiel, le Luxembourg a, en raison de la taxe d'abonnement, un désavantage fiscal par rapport à l'Irlande qui profite par ailleurs de son traité contre la double imposition avec les Etats-Unis.

En guise de conclusion de sa présentation, le président de l'ALFI estime important de créer un environnement fiscal attractif pour le secteur des ETF actifs en les exonérant de la taxe d'abonnement, démarche qui se traduit par peu de pertes au niveau des recettes fiscales eu égard aux faibles volumes gérés actuellement au Luxembourg. De manière générale, il estime important de diminuer le taux d'imposition des entreprises afin d'arriver à un taux en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE. Il demande enfin de revoir le taux d'imposition maximal des personnes physiques respectivement de mettre en place, à l'instar d'autres pays, un régime fiscal permettant d'attirer des ressortissants étrangers pouvant se prévaloir de compétences spécialisées intéressantes pour notre économie.

Le président de l'UEL intervient à son tour pour présenter la situation dans le secteur de la construction qui se caractérise par des enjeux importants, tant pour les citoyens que pour les entreprises eu égard à la baisse importante (63%) de la vente d'appartements en construction sur un an et du nombre élevé de logements non construits estimé à 1.500 unités. Il suggère de déclarer le secteur en crise afin d'être en mesure d'élaborer des plans de maintien dans l'emploi et de faire bénéficier les entreprises du dispositif du chômage partiel.

Il énumère ensuite une série de mesures urgentes limitées dans le temps qui devraient être prises à court terme portant, entre autres, sur les frais d'enregistrement, l'amortissement accéléré, le remploi de la plus-value sur un bien de remplacement, le taux de TVA applicable aux logements destinés à la location et l'accélération de marchés publics.

Parmi les stratégies à moyen et à long terme, le président de l'UEL cite la fixation d'un objectif chiffré de logements à construire, la hausse de l'offre de logements par des partenariats public-privé, la mobilisation de terrains à bâtir, la réduction de l'impact du foncier sur les prix des logements et le recours à la sous-traitance par les pouvoirs publics au niveau de la conception et de la réalisation de projets immobiliers.

L'activité du secteur de la construction se retrouve au même niveau que celui enregistré en 2013, d'où l'importance d'agir rapidement. A noter encore que bon nombre d'entreprises connaissent des difficultés financières et qu'il est difficile, vu le nombre élevé de filiales faisant parti de groupes internationaux, de trouver un accord au niveau des banques de la place pour soutenir certains investissements par des taux attractifs.

Les membres du conseil d'administration de l'UEL passent ensuite brièvement en revue les principaux défis et revendications concernant les secteurs d'activités respectifs.

**** Interventions des représentants du Mouvement écologique (Madame Blanche Weber et Monsieur Théid Faber) et du Conseil supérieur pour un développement durable (CSDD) (Monsieur Romain Poulles et Monsieur Norry Schneider)***

Monsieur le formateur relève que les sujets liés au changement climatique, à la transition écologique et à la protection de la nature et de la biodiversité relèvent d'une importance particulière pour les deux délégations et pour le futur Gouvernement étant donné que les orientations qui seront décidées dans ces domaines auront des répercussions au niveau du développement de notre société et sont étroitement liées aux considérations d'ordre social et économique évoquées auparavant avec les partenaires sociaux.

Le président du CSDD énumère une série de recommandations d'ordre structurel à ce sujet. Il note d'abord que le CSDD devra renforcer son rôle de conseiller du Gouvernement, notamment dans une perspective stratégique. Les sujets de la protection de la nature et du développement durable devront être traités ou du moins coordonnés au plus haut niveau du Gouvernement. L'éducation au développement durable devra être étendue au monde politique et aux dirigeants dans les entreprises. Il plaide ensuite pour la création d'un Institut pouvant regrouper et analyser l'ensemble des données liées au climat, à la biodiversité ou encore à l'utilisation des ressources. Il propose encore de mettre en place un PIB du bien-être comme instrument de pilotage des politiques, de développer une méthode pour une politique financière et fiscale durable et de considérer le développement durable comme une opportunité pour notre économie. Le CSDD estime nécessaire de mettre en place un département de la communication de crise et de réserver une attention particulière à l'innovation et à l'expérimentation en matière de transition écologique, tout en y associant la société civile. Il suggère encore de ne pas sous-estimer à l'avenir le sujet du vivre-ensemble.

La présidente du Mouvement écologique met en garde de ne pas oublier la crise de la biodiversité à côté de la crise climatique pour laquelle la prise de conscience semble plus forte étant donné que les conséquences de cette crise sont plus tangibles pour le citoyen. Alors que les effets de la crise climatique peuvent être atténués en prenant les bonnes mesures, tel n'est pas le cas pour toute destruction

en matière de biodiversité qui elle constitue la base vitale de notre société. La perte des habitats est très élevée au Luxembourg et le seul instrument efficace pour lutter contre cette perte est la conservation des habitats. La présidente du Mouvement écologique note dans ce contexte que le STATEC évalue la transition énergétique à moins de 2% du PIB. Elle attire ensuite l'attention des délégations sur l'importance de la sauvegarde des services écosystémiques et recommande une mise en œuvre conséquente du plan national concernant la protection de la nature, du programme directeur de l'aménagement du territoire, du plan national intégré en matière d'énergie et de climat et du plan national de mobilité. Elle soulève dans le même contexte l'importance d'une réelle stratégie de sauvegarde du milieu forestier qui souffre, entre autres, de la densité du grand gibier.

Elle suggère encore d'adopter une stratégie d'adaptation au changement climatique avec la définition d'indicateurs permettant de suivre et de mesurer la mise en œuvre de cette stratégie. Le système social quant à lui devra être réformé afin de le rendre plus indépendant de la croissance économique. A l'instar des propositions faites par le CSDD, elle demande de considérer le PIB du bien-être comme un véritable instrument d'orientation des décisions politiques.

La présidente du Mouvement écologique aborde ensuite encore brièvement différents sujets, à savoir la valorisation du *Nohaltegkeetscheck* comme instrument de gouvernance en matière de développement durable, la mise en œuvre d'une fiscalité écologique comme instrument d'accompagnement de la transition écologique, l'introduction du « green budgeting » et la suppression des subventions nocives pour l'environnement, le soutien financier des ménages à faible revenu pour compenser les éventuelles charges résultant de la transition écologique, l'adaptation des structures administratives au défi de la transition écologique et l'intégration de la dimension environnementale dans les organes consultatifs du Gouvernement (Conseil économique et social, Observatoire de la compétitivité, ...) ainsi que la coordination au niveau du Ministère d'État de la participation citoyenne.

Les délégations ont un bref échange de vues sur les sujets ainsi exposés. Dans ce contexte, une discussion est menée sur la bonne approche en matière de sensibilisation, notamment par rapport à la crise de la biodiversité qui est moins visible que la crise climatique. Les délégations s'échangent en outre sur la manière de rechercher le bon équilibre entre les aléas climatiques d'une part et les contraintes résultant de la politique du logement et de la diversification économique d'autre part. Les discussions portent aussi sur l'objectif européen de ne plus procéder à un scellement supplémentaire à partir de 2050 englobant des constructions plus denses et des logements plus petits associés à la nécessité de penser des urbanisations qui sont configurées de manière à assurer une bonne qualité de vie dans les quartiers. Les échanges se clôturent par une discussion sur la politique des compensations.

**** Organisation***

Monsieur le formateur demande aux groupes de travail, qui commenceront leurs réunions dans les jours à venir, à élaborer des documents avec des propositions circonscrites et des objectifs clairs et précis à atteindre, cela sur base des programmes électoraux des deux partis formant la future coalition gouvernementale. Il demande en outre d'identifier dans les rapports clairement les initiatives nouvelles. Les différents sujets peuvent être introduits brièvement sur base des documents qui ont été élaborés par les départements. Les sujets sensibles et les questions à trancher seront discutés en plénière.

Les délégations conviennent en outre de publier la composition des groupes de travail le vendredi prochain.

Annexes

I. Contribution de l'OGBL aux pourparlers concernant le futur programme gouvernemental 2023-2028

II. Note du LCGB au formateur

III. Présentation de l'UEL

IV. Note du Mouvement écologique dans le cadre des négociations de coalition

****

Pour le CSV

Claude WISELER

Pour le DP

Xavier BETTEL

Négociations pour la formation d'une coalition gouvernementale

Rapport n°5 – réunion du 20 octobre 2023

Monsieur Luc Frieden, formateur

Pour le **CSV** :

Monsieur Claude Wiseler (président de la délégation)

Mesdames et Messieurs Alex Donnersbach, Léon Gloden, Christophe Hansen, Martine Hansen, Max Hengel, Elisabeth Margue, Georges Mischo, Gilles Roth, Serge Wilmes et Stéphanie Weydert (secrétaire de délégation)

Pour le **DP** :

Monsieur Xavier Bettel (président de la délégation)

Mesdames et Messieurs Yuriko Backes, Corinne Cahen, Lex Delles, Luc Emering, Fernand Etgen, Myriam Feyder, Max Hahn, Claude Meisch, Lydie Polfer et Carole Hartmann (secrétaire de délégation)

Secrétariat: Luc Feller

Début de la réunion : 10.00 heures

Fin de la réunion : 16.00 heures

Sur invitation du formateur, les délégations font un tour de table sur l'avancement des travaux au sein des groupes de travail.

**** Groupe de travail 1 : lutte contre la pauvreté***

Le groupe a convenu de proposer l'élaboration d'un plan d'action de lutte contre la pauvreté, cela en concertation avec les partenaires sociaux et les acteurs du terrain, englobant une révision de la législation sur le Fonds national de solidarité. Dans ce contexte, il est prévu de renforcer et d'optimiser les structures et le fonctionnement du Fonds et des Offices sociaux. De même, il est envisagé de mettre en place une plateforme d'information digitale qui regroupe l'ensemble des aides communales et étatiques auxquelles le citoyen a droit dans ce domaine. La création d'un guichet social comme point d'entrée pour la réception de toute demande d'aide est une des options à examiner. Concernant l'encadrement des sans-abris, les échanges ont porté, entre autres, sur l'extension de l'offre de logements de nuits et la mise en place d'une sorte de « samu social ». Différents points qui concernent le logement, la fiscalité ou encore l'immigration seront discutés, en raison de leur caractère transversal, avec d'autres groupes de travail.

**** Groupe de travail 2 : logement***

Le groupe a constaté de nombreux points communs entre les deux partis. Outre les défis qui résultent de la crise du logement, le groupe a mis un accent dans ses échanges sur la crise dans le secteur de la construction et les actions qui pourraient être envisagées dans ce contexte, tant par l'État que par les communes. L'accélération des procédures en matière de constructions sera analysée avec le groupe ayant en charge le sujet de l'environnement. Le groupe a également échangé sur le regroupement des compétences administratives en lien avec la politique du logement. L'offre de logements publics sera étendue. Différentes mesures d'ordre fiscal (exemption des intérêts débiteurs, montant plafond du crédit d'impôt, imposition des plus-values en cas de vente d'un immeuble,...) ont été soulevées et seront transmises au groupe « finances et fiscalité ».

Les délégations examinent par la suite différentes approches qui pourraient être retenues au sujet des mesures de compensation liées à des projets d'urbanisation réalisés à l'intérieur du périmètre de construction. Ces sujets feront l'objet d'une concertation avec le groupe de travail « environnement ».

**** Groupe de travail 3 : environnement, climat, biodiversité et énergies renouvelables***

Le groupe de travail a bien avancé sur bon nombre de sujets et a retenu ses conclusions, entre autres, pour ce qui est de la création d'un fonds citoyen pour le financement d'investissements durables, de la simplification des procédures en matière d'autorisations mais également en matière d'aides individuelles, de

l'extension des réseaux de chaleur et de la position à retenir par rapport aux différentes technologies à développer dans le domaine des énergies renouvelables.

**** Groupe de travail 4 : finances publiques et fiscalité***

Le groupe de travail a pu clôturer ses échanges sur certains sujets, tels que la nature des recettes de l'impôt foncier et les objectifs à viser pour les taux de l'impôt sur le revenu des collectivités et de l'impôt commercial communal. L'industrie des fonds sera activement soutenue. Une baisse généralisée de la taxe d'abonnement n'est pas prévue à court terme, étant entendu qu'il pourrait être envisagé de jouer sur le taux pour favoriser des investissements dans certains domaines. Un cadre juridique propice sera élaboré pour le développement de fonds alternatifs. Des mesures seront proposées au niveau de la charge fiscale de jeunes qui ont commencé leur carrière professionnelle. Des incitatifs seront introduits pour les entreprises créant du logement au profit de leurs salariés. Le traitement fiscal des avantages en nature accordés par les entreprises à leurs salariés sera simplifié. La participation des salariés dans le capital de jeunes entreprises sera encouragée et le régime de la prime participative sera revu afin de permettre à l'entreprise de fidéliser des talents.

Au niveau de la gouvernance budgétaire, le groupe de travail a convenu de mener une politique budgétaire qui permet de garder la meilleure notation de crédit. A cette fin, et en fonction des décisions qui seront retenues au sujet de la réforme des règles de gouvernance économique au niveau européen, le Luxembourg se dotera, en cas de besoin, de ses propres règles de discipline budgétaire.

Le groupe a ensuite convenu d'augmenter la part exonérée des revenus en provenance de la location d'un logement à travers la gestion locative sociale ou d'une commune. Le groupe a eu une discussion sur différentes options – toutes limitées dans le temps – en matière de crédit d'impôt en vue de stimuler les investissements dans le logement locatif. Il sera en outre essayé de négocier avec les autorités européennes le plafond du montant pouvant bénéficier de l'application du taux super-réduit de TVA de 3%.

**** Groupe de travail 5 : santé et sécurité sociale***

Dans le domaine de la santé, le groupe a thématisé, entre autres, le rôle important qui sera accordé aux actions préventives en matière de santé, l'accélération de la digitalisation dans ce domaine, différentes modalités relatives au financement des prestations, la place qui devra être réservée à l'avenir à l'extrahospitalier, le rapprochement géographique des lieux pour la fourniture de certains soins par rapport aux patients, les prestations à offrir en dehors des structures hospitalières, les options en matière d'établissement de maisons de naissance en dehors des structures hospitalières ainsi que la place de la télémédecine et de l'hospitalisation à domicile. Dans le domaine de la sécurité sociale, les discussions se sont

concentrées sur l'évolution du coût des soins hospitaliers, l'optimisation du financement et les critères à retenir pour la tarification. Le groupe a discuté de la soutenabilité financière de notre système des retraites.

**** Groupe de travail 8 : économie et travail*** *(y compris agriculture, viticulture, tourisme, protection des consommateurs, industrie, place financière, petites et moyennes entreprises et énergie)*

Au niveau de l'agriculture, le groupe a pu aborder au cours de ses premières réunions de nombreux aspects comme le soutien des agriculteurs pour le travail effectué dans l'intérêt de la protection des écosystèmes, la diversification agricole, la promotion des produits locaux, l'aide aux jeunes agriculteurs, l'évaluation de la loi agraire après une période de deux ans et la disponibilité des terres pour les exploitations agricoles (en lien avec la discussion sur les mesures de compensation). Différents aspects concernant la fiscalité ont été renvoyés aux groupe « finances et fiscalité ». Le groupe en charge des questions économiques a, entre autres, eu une discussion sur les options à retenir à l'avenir au sujet du site de la Luxexpo.

**** Groupe de travail 6 : justice et sécurité***

Le groupe de travail s'est prononcé en faveur de la défense d'un État fort par rapport à la délinquance. Les points sur lesquels le groupe est parvenu à un consensus au cours des premiers échanges concernent la politique du recrutement au niveau de la Police grand-ducale, les relations entre la Police et les autorités communales, la création d'une unité locale au sein de la Police grand-ducale, la modernisation de certaines infrastructures de la Police, l'efficacité de la législation sur l'éloignement d'une personne qui entrave l'entrée d'un bâtiment (Platzverweis), l'âge à partir duquel un mineur peut être tenu pénalement responsable, la nécessité d'une législation sur les manifestations et l'introduction de la comparution immédiate liée à l'accord préalable de la personne concernée. Le groupe a en outre échangé au sujet de l'organisation du transport de détenus, des options possibles en vue de la mise en place d'un accompagnement pour sécuriser les transports publics et de l'utilisation de caméras par les agents de police.

**** Groupe de travail 7 : éducation*** *(y compris recherche, enseignement supérieur, formation professionnelle et éducation non formelle)*

Le groupe a travaillé sur les sujets de la petite enfance, de l'enseignement fondamental et secondaire et de la formation professionnelle. La qualité de l'encadrement des enfants doit être assurée par une adaptation de la clé du personnel et par une révision du mécanisme des contrôles. L'aide aux devoirs à domicile est à optimiser. Le groupe a trouvé un accord sur les modalités accompagnant la garde d'enfants pendant la période du congé parental. Les discussions au sujet de l'introduction éventuelle de directions locales au niveau de l'enseignement fondamental sont également finalisées. La répartition des

compétences entre les communes et l'Etat dans le domaine de l'enseignement fondamental feront l'objet d'une analyse.

**** Groupe de travail 9 : Europe*** *(y compris défense, coopération, Grande Région, relations internationales)*

Le groupe a retenu la nécessité de défendre au niveau de l'Union européenne la promotion d'un Etat de droit fort. Les critères de Copenhague devront être respectées pour tout élargissement de l'Union à d'autres pays. Une étude sera entamée au sujet des Luxembourgeois domiciliés à l'étranger. Les candidatures qui ont été posées pour permettre au pays de devenir membre au sein d'une enceinte internationale seront maintenues. Les échanges ont aussi porté sur la coordination à réaliser en matière de politique étrangère et le sujet des coopérations renforcées au niveau de l'Union européenne. Les délégations ont décidé de continuer à soutenir les opérations de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes. Il en est de même pour ce qui est de l'Ukraine tant sur le plan militaire que sur le plan diplomatique et, plus tard, au niveau de la reconstruction du pays. L'idée d'une réforme des structures des Nations Unies avec un siège permanent pour l'Union européenne sera soutenue. En matière de coopération au développement les efforts seront maintenus à un niveau élevé. La priorité sera accordée aux pays cibles en Afrique. L'effort de défense sera dirigé vers les 2% du RNB avec des dépenses dans des secteurs permettant de profiter, dans la mesure du possible, à l'économie nationale.

**** Groupe de travail 10 : accueil et migration***

Les programmes des deux partis sont assez proches sur ce point, de sorte que le groupe a bien avancé sur les différents sujets : le rôle des autorités étatiques et communales au niveau du logement des bénéficiaires et des demandeurs de protection internationale, les délais à respecter pour le traitement des demandes de réfugiés, l'impact pour les bénéficiaires d'une protection internationale qui sont hébergés dans une structure étatique sur le montant du REVIS, les options envisageables pour autoriser les demandeurs de protection internationale à occuper un emploi dans certains secteurs après une période d'attente et l'intensité des contrôles à réaliser par les autorités étatiques au moment de l'arrivée sur le territoire des demandeurs de protection internationale.

**** Groupe de travail 11 : Organisation du vivre-ensemble et de la qualité de vie*** *(y compris aménagement du territoire, mobilité, culture, sports, personnes âgées, bénévolat, égalité des chances, besoins spécifiques, jeunesse et famille)*

Le groupe est sur le point de finaliser les travaux au niveau du sport, de la culture, de la mobilité et de l'aménagement du territoire. Il a identifié les questions qui devront encore être discutées en plénière. Différents aspects en relation avec le congé parental et le congé de paternité ont été transmis au groupe de travail en charge du domaine du travail.

**** Groupe de travail 12 : Etat moderne*** *(y compris digitalisation, médias, fonction publique, communes, infrastructures)*

Le groupe a identifié une série de questions qui ont été transmises à d'autres groupes (ordonnances médicales numériques, procédures judiciaires numériques, industrie satellite et Fintech). Pour ce qui est des conditions de travail dans la fonction publique, les échanges ont porté, entre autres, sur l'introduction du télétravail et les formes de flexibilisation de l'organisation du travail. Il a été convenu de renforcer l'attractivité des mandats communaux, de revoir la liste des incompatibilités, d'encourager les fusions de communes sur une base volontaire, d'étendre le congé politique des bourgmestres, d'examiner les éléments à la base de la clé de répartition des recettes entre les communes, d'agir au niveau de la taxation de logements vacants, de faire des propositions en matière de l'audit financier des communes, d'avancer au niveau de la digitalisation du Ministère de l'Intérieur, d'examiner la faisabilité d'un recours au vote électronique, de maintenir les circonscriptions électorales et de revoir les lieux pour célébrer le mariage civil.

**** Organisation***

Monsieur le formateur demande aux groupes de travail de clôturer leurs rapports pour le vendredi 27 octobre à 12.00 heures. Les prochaines réunions plénières sont prévues pour les 6, 7 et 8 novembre prochains.

****

Pour le CSV	Pour le DP
Claude WISELER	Xavier BETTEL

Négociations pour la formation d'une coalition gouvernementale

Rapport n°6 – réunion du 6 novembre 2023

Monsieur Luc Frieden, formateur

Pour le **CSV** :

Monsieur Claude Wiseler (président de la délégation)

Mesdames et Messieurs Léon Gloden, Christophe Hansen, Martine Hansen, Elisabeth Margue, Georges Mischo, Gilles Roth, Serge Wilmes et Stéphanie Weydert (secrétaire de délégation)

Pour le **DP** :

Monsieur Xavier Bettel (président de la délégation)

Mesdames et Messieurs Yuriko Backes, Corinne Cahen, Lex Delles, Luc Emering, Fernand Etgen, Myriam Feyder, Max Hahn, Claude Meisch, Lydie Polfer et Carole Hartmann (secrétaire de délégation)

Secrétariat: Luc Feller

Début de la réunion : 09.00 heures

Fin de la réunion : 18.15 heures

Monsieur le formateur introduit la séance en notant, à la lumière des travaux qui ont été réalisés, que les groupes de travail ont bien avancé dans leurs discussions. Il rappelle sa volonté, au vu également du contexte économique et géopolitique actuel, d'avancer rapidement en vue de la conclusion de l'accord de coalition et de la formation du nouveau Gouvernement. Il rappelle que le programme de coalition formera un tout, englobant l'ensemble des sujets, de sorte que rien n'est acquis tant que le programme entier n'est pas adopté. Les remarques introductives du formateur sont partagées par les présidents de délégations.

Les délégations passent ensuite en revue les rapports des groupes de travail.

**** Groupe de travail 9 : Europe*** *(y compris défense, coopération, Grande Région, relations internationales)*

Les présidents du groupe de travail présentent les résultats des discussions. Dans ce contexte, ils soulèvent différentes questions en relation avec le développement et les mécanismes de travail de de l'Union européenne. La position de la coalition par rapport aux centrales nucléaires dans nos pays voisins sera intégrée dans le document du groupe de travail en charge du sujet de l'environnement.

Après un échange de vues, les délégations marquent leur accord avec un texte à insérer dans l'accord de coalition.

**** Groupe de travail 4 : finances publiques et fiscalité***

Les présidents du groupe de travail exposent les conclusions des échanges.

Ils passent en revue les mesures qui sont proposées au niveau de la politique budgétaire (maintien de la notation AAA, étude pour identifier les pistes permettant de moderniser les pratiques de budgétisation et d'introduire une gestion budgétaire par objectifs,...), de la fiscalité des personnes physiques (adaptation du barème d'imposition des personnes physiques à l'inflation, taux d'imposition marginal maximal, introduction d'une classe d'impôt unique, régime de la prime participative, mesures concernant les personnes qui ont débuté leur carrière professionnelle...) et des entreprises (objectifs à atteindre à moyen terme au niveau des taux de l'impôt sur le revenu des collectivités et de l'impôt commercial communal) et de la modernisation de la législation fiscale et des administrations fiscales.

Les délégations marquent également leur accord avec un paquet de mesures fiscales en vue de stimuler le marché du logement.

Les délégations marquent leur accord avec un texte qui fera partie de l'accord de coalition.

**** Groupe de travail 6 : justice et sécurité***

Les présidents du groupe présentent le résultat des discussions qui ont été menées dans les domaines de la sécurité intérieure et de la justice.

Les délégations entendent des explications sur les réflexions que le groupe a eues au sujet de la Police grand-ducale en général et du rôle de la police locale en particulier. L'échange des délégations porte ensuite sur différents aspects concernant la gestation pour autrui, les modalités encadrant la procédure d''avortement, le cannabis, les procédures d'adoption par les couples homosexuels et la situation des enfants-nés intersexué.

Sur cette base, les délégations approuvent les textes qui seront insérés dans le programme de coalition.

**** Groupe de travail 11 : Organisation du vivre-ensemble et de la qualité de vie – volet famille***

Les présidents en charge du sous-groupe « famille » exposent les conclusions des discussions. Dans leur exposé ils mettent l'accent sur les mesures proposées au niveau du congé de paternité, du droit au temps partiel pour les parents ayant des enfants à charge ou encore de la période d'assurance pour laquelle un revenu est mis en compte au niveau de la carrière d'assurance pour le parent qui s'est consacré à l'éducation d'un enfant.

Suite à un large échange de vues, les délégations marquent leur accord avec le document qui sera inséré dans l'accord de coalition.

**** Groupe de travail 8 : économie et travail*** *(y compris agriculture, viticulture, tourisme, protection des consommateurs, industrie, place financière, petites et moyennes entreprises et énergie)*

Les délégations passent en revue les différents points proposés par les sous-groupes « agriculture et viticulture », « tourisme », « économie », « énergie » et « travail ».

Ils se prononcent, entre autres, en faveur de l'adoption d'une directive ambitieuse des droits des travailleurs en matière de travail de plateforme, de l'introduction d'un congé en cas de fausse couche, de l'adoption au profit des indépendants de certaines mesures dont profitent les salariés, du recours dans certains domaines du principe de « silence vaut accord » et d'une diminution du différentiel en matière de prix de l'énergie des entreprises avec les pays voisins. Les délégations notent qu'ils entendent mettre en œuvre le Plan national intégré en matière d'énergie et de climat et retiennent les modalités visant à inciter les différents acteurs à recourir

davantage à l'énergie solaire moyennant une multiplication des installations photovoltaïques. Dans le domaine de l'agriculture, les présidents du sous-groupe expliquent, entre autres, les mesures proposées dans les domaines de la reprise d'entreprise, de la simplification administrative, de l'information et de la sensibilisation, de la protection du sol et de la production locale.

Les délégations marquent leur accord avec les rapports qui leur sont soumis.

**** Groupe de travail 7 : éducation*** *(y compris recherche, enseignement supérieur, formation professionnelle et éducation non formelle)*

Les présidents du groupe présentent le résultat des réunions. Dans le cadre de l'échange qui suit cette présentation, les délégations discutent différents aspects concernant l'encadrement, la qualité et les capacités d'accueil des enfants. Une place importante sera accordée à l'harmonisation des normes de sécurité applicables en matière d'éducation formelle et d'éducation non formelle. Les délégations passent encore en revue les conclusions du groupe de travail au niveau de l'enseignement fondamental, de l'enseignement secondaire, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le rapport présenté par le groupe de travail est validé.

****

Pour le CSV	Pour le DP
Claude WISELER	Xavier BETTEL

Négociations pour la formation d'une coalition gouvernementale

Rapport n°7 – réunion du 7 novembre 2023

Monsieur Luc Frieden, formateur

Pour le **CSV** :

Monsieur Claude Wiseler (président de la délégation)

Mesdames et Messieurs Alex Donnersbach, Léon Gloden, Christophe Hansen, Martine Hansen, Max Hengel, Elisabeth Margue, Georges Mischo, Gilles Roth, Serge Wilmes et Stéphanie Weydert (secrétaire de délégation)

Pour le **DP** :

Monsieur Xavier Bettel (président de la délégation)

Mesdames et Messieurs Yuriko Backes, Corinne Cahen, Lex Delles, Luc Emering, Fernand Etgen, Myriam Feyder, Max Hahn, Claude Meisch, Lydie Polfer et Carole Hartmann (secrétaire de délégation)

Secrétariat: Luc Feller

Début de la réunion : 09.00 heures

Fin de la réunion : 16.00 heures

Les délégations poursuivent l'analyse des rapports des groupes de travail.

**** Groupe de travail 2 : logement***

Les présidents du groupe de travail présentent le résultat des discussions. Les délégations notent que les mesures fiscales en matière de logement ont été adoptées la veille. Le texte retenu pourra être intégré dans ce chapitre. Les délégations discutent différentes mesures dont les mesures de compensation à retenir pour des constructions à l'intérieur, respectivement en dehors du périmètre d'agglomération, l'application de la législation relative au patrimoine culturel, la révision du projet de loi relatif au bail à loyer, l'adaptation du programme directeur d'aménagement du territoire, la création d'un fonds citoyen pour le financement de projets immobiliers et la digitalisation voire standardisation des procédures de délivrance des autorisations de construire.

Après cet échange de vues, les délégations marquent leur accord avec un texte à insérer dans l'accord de coalition.

**** Groupe de travail 11 : Organisation du vivre-ensemble et de la qualité de vie*** *(y compris aménagement du territoire, mobilité, culture, sports, personnes âgées, bénévolat, égalité des chances, besoins spécifiques, jeunesse et famille)*

Les délégations passent en revue les différents points proposés par les présidents des sous-groupes « besoins spécifiques », « bien vieillir », « égalité des chances », « bénévolat » et « mobilité » et marquent leur accord avec les textes qui seront insérés dans l'accord de coalition.

**** Groupe de travail 10 : accueil et migration***

Les présidents du groupe de travail exposent les conclusions des échanges. Ils abordent, entre autres, la question de l'accélération des procédures devant les juridictions, la répartition des demandeurs de protection internationale à travers le pays, la question de l'employabilité des personnes accueillies, l'octroi du revenu d'inclusion sociale aux bénéficiaires de protection internationale vivant dans une structure étatique ou encore l'application des jugements relatifs aux demandeurs d'asile déboutés.

Les délégations marquent leur accord avec un texte à insérer dans l'accord de coalition

**** Groupe de travail 1 : lutte contre la pauvreté***

Les présidents du groupe présentent le résultat des discussions qui ont été menées dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, notamment en ce qui concerne l'élaboration d'un plan d'action national pour la prévention et la lutte contre la pauvreté, l'adaptation de certaines aides financières, la simplification des procédures en vue de l'octroi des aides à caractère social ou encore la lutte contre les sans-abris.

Les délégations marquent leur accord avec un texte à insérer dans l'accord de coalition

****

Pour le CSV	Pour le DP
Claude WISELER	Xavier BETTEL

Négociations pour la formation d'une coalition gouvernementale

Rapport n°8 – réunion du 8 novembre 2023

Monsieur Luc Frieden, formateur

Pour le **CSV** :

Monsieur Claude Wiseler (président de la délégation)

Mesdames et Messieurs Alex Donnersbach, Léon Gloden, Christophe Hansen, Martine Hansen, Max Hengel, Elisabeth Margue, Georges Mischo, Gilles Roth, Serge Wilmes et Stéphanie Weydert (secrétaire de délégation)

Pour le **DP** :

Monsieur Xavier Bettel (président de la délégation)

Mesdames et Messieurs Yuriko Backes, Corinne Cahen, Lex Delles, Luc Emering, Fernand Etgen, Myriam Feyder, Max Hahn, Claude Meisch, Lydie Polfer et Carole Hartmann (secrétaire de délégation)

Secrétariat: Luc Feller

Début de la réunion : 09.00 heures

Fin de la réunion : 14.00 heures

Les délégations poursuivent l'analyse des rapports des groupes de travail.

**** Groupe de travail 3 : environnement, climat, biodiversité et énergies renouvelables***

Les présidents du groupe de travail présentent le résultat des discussions. L'échange porte notamment sur les investissements dans la transition énergétique, le suivi des prix de l'énergie, le nucléaire, l'assainissement énergétique des bâtiments d'habitation et des bâtiments fonctionnels, le financement des subventions climatiques et des installations d'énergie renouvelable et de la protection des cours d'eau.

Après cet échange de vues, les délégations marquent leur accord avec un texte à insérer dans l'accord de coalition.

**** Groupe de travail 5 : santé et sécurité sociale***

Les présidents du groupe de travail exposent les conclusions des échanges. Ils abordent, entre autres, le rôle de la prévention en matière de santé, le développement des soins dans le secteur hospitalier et extra-hospitalier, l'hospitalisation à domicile, la formation de base et la formation continue des professionnels de la santé, le développement des soins dans le domaine de la santé mentale, les projets de numérisation, les droits des patients ou encore le rôle de la recherche. L'échange porte également sur les points à retenir au niveau de la sécurité sociale.

Après cet échange de vues, les délégations marquent leur accord avec un texte à insérer dans l'accord de coalition.

**** Groupe de travail 11 : Organisation du vivre-ensemble et de la qualité de vie*** *(y compris aménagement du territoire, mobilité, culture, sports, personnes âgées, bénévolat, égalité des chances, besoins spécifiques, jeunesse et famille)*

Les délégations passent en revue les différents points proposés par les présidents des sous-groupes « sport », « culture » et « aménagement du territoire » et marquent leur accord avec les textes qui seront insérés dans l'accord de coalition.

**** Groupe de travail 12 : Etat moderne*** *(y compris digitalisation, médias, fonction publique, communes)*

Les présidents du groupe présentent le résultat des discussions qui ont été menées dans les domaines de la digitalisation, des médias, de la fonction publique et des communes.

Les délégations marquent leur accord avec un texte à insérer dans l'accord de coalition

****

Pour le CSV	Pour le DP
Claude WISELER	Xavier BETTEL

Négociations pour la formation d'une coalition gouvernementale

Rapport n°9 – réunion du 13 novembre 2023

Monsieur Luc Frieden, formateur

Pour le **CSV** :

Monsieur Claude Wiseler (président de la délégation)

Mesdames et Messieurs Alex Donnersbach, Léon Gloden, Christophe Hansen, Martine Hansen, Max Hengel, Elisabeth Margue, Georges Mischo, Gilles Roth, Serge Wilmes et Stéphanie Weydert (secrétaire de délégation)

Pour le **DP** :

Monsieur Xavier Bettel (président de la délégation)

Mesdames et Messieurs Yuriko Backes, Corinne Cahen, Lex Delles, Luc Emering, Fernand Etgen, Myriam Feyder, Max Hahn, Claude Meisch, Lydie Polfer et Carole Hartmann (secrétaire de délégation)

Secrétariat: Luc Feller

Début de la réunion : 10.00 heures

Fin de la réunion : 13.30 heures

Les délégations marquent leur accord avec la version finale des textes de l'accord de coalition dans les domaines suivants : lutte contre de la pauvreté, logement, environnement, finances publiques et fiscalité, santé et sécurité sociale, justice et sécurité intérieure, éducation, enfance et jeunesse, enseignement supérieur et recherche, agriculture et viticulture, économie, énergie, tourisme, travail, politique européenne et étrangère, coopération au développement et défense.

****

Pour le CSV	Pour le DP
Claude WISELER	Xavier BETTEL

Négociations pour la formation d'une coalition gouvernementale

Rapport n°10 – réunion du 14 novembre 2023

Monsieur Luc Frieden, formateur

Pour le **CSV** :

Monsieur Claude Wiseler (président de la délégation)

Mesdames et Messieurs Alex Donnersbach, Léon Gloden, Christophe Hansen, Martine Hansen, Max Hengel, Elisabeth Margue, Georges Mischo, Gilles Roth, Serge Wilmes et Stéphanie Weydert (secrétaire de délégation)

Pour le **DP** :

Monsieur Xavier Bettel (président de la délégation)

Mesdames et Messieurs Yuriko Backes, Corinne Cahen, Lex Delles, Luc Emering, Fernand Etgen, Myriam Feyder, Max Hahn, Claude Meisch, Lydie Polfer et Carole Hartmann (secrétaire de délégation)

Secrétariat: Luc Feller

Début de la réunion : 10.00 heures

Fin de la réunion : 13.30 heures

Les délégations marquent leur accord avec la version finale des textes de l'accord de coalition dans les domaines suivants : accueil et migration, aménagement du territoire, mobilité, culture, sports, personnes âgées, bénévolat, égalité des chances, besoins spécifiques, jeunesse, famille et Etat moderne. Les délégations conviennent également du texte à insérer dans l'accord de coalition en ce qui concerne les relations avec le Conseil d'État.

Après avoir approuvé l'ensemble des textes, Monsieur le formateur informe les délégations que l'accord de coalition sera signé le 16 novembre prochain, marquant ainsi la fin des négociations de coalition. Il remercie les membres des délégations pour les discussions ouvertes et constructives qui ont été menées au cours des dernières semaines et qui ont permis d'élaborer un programme ambitieux pour préparer l'avenir du pays.

****

Pour le CSV	Pour le DP
Claude WISELER	Xavier BETTEL